Procès-verbal

Date et heure de la séance 10/09/2026 à 20h30

ARTAUX Valérie	exc	GRENOT Sandra	x	PAPE Aurélie	proc
BRUNET Cédric	x	JEANGERARD Nadège	x	PLANCHON Nicolas	x
DUCHENE Mathilde	x	LASSUS Sandra	x	STEINER Manfred	x
FLEYTOUX Jeannine	x	MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
FOUQUET-PAQUIGNON Kévin	exc	NOUVEAU Raphaël	x	VOYNNET Bernard	x

Absents excusés : Valérie ARTAUX, Kévin FOUQUET-PAQUIGNON et Aurélie PAPE (pouvoir à Cédric BRUNET)

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Le quorum est atteint.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées :

N° 79/2026 : FORÊT
DEVIS D'EXPLOITATION

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, valident le devis présenté par :

- l'entreprise « Stéphane THURIET Bûcheronnage - Débardage » (8 rue de la Trapelle 25110 PONT LES MOULINS) pour un montant de 37 375,00 € HT (41 112,50 € TTC) et qui concerne les parcelles 11, 12,13, 18, 28, 32, 33 ;

- Autorisent le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : unanimité

N° 80/2026 : FORÊT
AUTORISATION DE PASSAGE ET DÉPÔT LOCATION

Le Maire propose au Conseil municipal de définir les conditions de passage et d'utilisation des places de dépôt situées en forêt communale.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord, assorti des conditions suivantes :

- pour le passage et le dépôt, une location de 1 € HT par m3 de grume et de houppier sera demandée,

- un état des lieux sera établi contradictoirement entre les deux parties, à l'entrée et à la sortie, du fossé de périmètre, du chemin de débardage et de la place de dépôt,
- d'indiquer à la commune le nom de l'exploitant forestier qui exploitera la parcelle,
- d'indiquer précisément la date d'intervention conjointement à la municipalité et à l'ONF, 48h à l'avance, pour le début de la coupe et du débardage,
- de câbler les bois le long de la forêt communale,
- de verser une indemnisation à la commune si des dégâts sont constatés et qui seront déterminés par l'ONF,
- le débardage ne s'effectuera uniquement qu'avec l'accord de la commune et de l'ONF, à une date fixée conjointement,
- de fixer une date précise de fin de droit de passage et d'évacuation du dépôt.

La présente délibération annule et remplace toute décision antérieure.

Vote : unanimité

N° 81/2026 : MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AVENANTS N°2 (LOT 1 : STPI ET LOT 3 : ADTEC)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants n° 2 dans le cadre des travaux de mise en conformité du système d'assainissement.

Ils ont pour objet la validation de prestations supplémentaires concernant l'extension du réseau d'assainissement rues Pavée et des Piquets :

-lot 1 : travaux estimés à 57 386,00 € HT (68 863,20 € TTC),

-lot 3 : contrôles supplémentaires sans création de prix nouveaux pour un montant de 1 643,00 € HT (1 971,60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les termes des avenants ;
- Valide les devis des Sociétés « STPI » et « ADTEC » qui s'élèvent respectivement à 57 386,00 € HT et 1 643,00 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

Vote : unanimité

N° 82/2026 : RAPPORT D'ACTIVITES 2025 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL

Le Maire présente le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel.

Vote : unanimité

Le Maire, Raphaël NOUVEAU

Le secrétaire, Bruno MOUGIN